



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances

Perroy, le 25.09.2023

Rapport de la commission de Gestion – Finances – Préavis 05/2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Préambule :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Michel Griessen, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie afin d'étudier le préavis 05/2023.

Nous avons échangé avec la boursière, Mme Annabelle Grandjean, et le municipal, M. Joerg Dreier (en remplacement du syndic) pour obtenir des informations complémentaires au préavis mentionné en titre.

Voici nos commentaires en lien avec ces échanges et notre étude du préavis :

Comptes 2022

Les comptes 2022 ont été, comme depuis plusieurs années, bien meilleurs que les budgets présentés. En effet, le résultat final présente un excédent de charges de CHF 46'060.--, contre une perte budgétée à CHF 1'077'560.--. Toutefois, la marge d'autofinancement s'établit à environ CHF 600'000. — (en baisse par rapport aux deux derniers exercices).

Globalement, l'exercice 2022 ne paraît comprendre ni recettes extraordinaires ni charges exceptionnelles (excepté la perte d'un contribuable pour CHF 49'862.— mentionnée dans le préavis).

Il semble que nous puissions donc considérer que l'exercice est représentatif d'une année standard.

Budget 2023

Le budget 2023, validé par le Conseil Communal, présente toujours un important déficit (CHF 1'070'674.--). Il est notamment attendu une baisse des revenus conjoncturels et une hausse de plusieurs postes de charges (énergie, péréquation, etc).

Endettement

Selon les chiffres communiqués par notre boursière, les emprunts de la commune pour la fin de l'année devraient s'élever à CHF 9'827'706.--. Cela représente un endettement brut de l'ordre de CHF 6'000. — par habitant. C'est en ligne avec la moyenne cantonale.

L'endettement actuel rentre largement dans le cadre du plafond d'endettement fixé à CHF 20'000'000.--.

Nous pouvons toutefois mettre en relation notre endettement avec la marge d'autofinancement de l'exercice 2022 (env. CHF 600'000.--). Il faudrait ainsi un peu plus de 15 ans avec une marge équivalente pour assurer le remboursement de notre endettement (sans tenir compte des éventuels investissements à venir).

Cela correspond également aux recommandations du canton (maximum 30 ans).

Investissements à venir

Le projet de rénovation/transformation de la plage reste un investissement conséquent validé par le Conseil Communal (CHF 3'420'000.--). Les perspectives restent toutefois floues sur cet objet (obtention du permis, coûts à revoir, nouveau préavis ?).

Les investissements envisagés par la municipalité (voir liste présentée dans le budget 2023) s'établissent à près de CHF 5'500'000.--, dont les principaux :

- Rénovation des appartements rue de la Gare 4-6 (1'500'000.--)
- Rénovation du Prieuré (2'500'000.--).

La municipalité travaille à affiner son plan des investissements établis sur plusieurs années.

Nous la laissons donc volontiers revenir auprès du Conseil, dès qu'elle aura finalisé sa feuille de route.

Au vu de la marge d'autofinancement de la commune, il semble difficile que les investissements ci-dessus puissent être pris en charge par celle-ci. Cela nécessitera sûrement le recours à l'emprunt, dans un contexte de taux d'intérêts potentiellement moins favorable.

Perspectives

Il semble pour l'instant que les recettes soient légèrement en retrait par rapport aux dernières années. Les charges ne semblent pas avoir évolué significativement. On peut s'imaginer à ce stade que l'exercice 2023 pourrait s'établir en baisse par rapport à l'exercice 2022.

Comme mentionné dans le préavis, il n'y a pas de grands gains à attendre du nouveau système péréquatif pour la commune.

L'arrivée de nouveaux habitants devrait potentiellement permettre d'augmenter les recettes fiscales. Toutefois, elle entraîne également une augmentation des charges pour la commune. Il est difficile actuellement d'en connaître l'évolution positive ou négative.

La hausse des taux sur les marchés devrait avoir un impact limité. Le prochain emprunt à renouveler arrive en fin d'année 2025. Les échéances des emprunts sont bien échelonnées.

Le contexte inflationniste pourrait également augmenter les charges de la commune et limiter les recettes à l'avenir.

Comparaisons

Voici sous réserve de modification, les taux pour certaines communes voisines :

• Allaman :	65%
• Bougy-Villars :	64,5%
• Féchy :	64%
• Mont-sur-Rolle :	63,5%
• Rolle :	59,5%

Conclusions

Au vu des éléments mentionnés, la commission de Gestion-Finances estime également qu'il faut faire preuve de prudence dans le contexte actuel.

Il n'est pas aisé d'avoir une lecture durable des projections financières de la commune.

Il est donc complexe d'adapter les taux fiscaux, tant à la hausse, qu'à la baisse.

Ainsi, la commission de Gestion-Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 05-2023 « Arrêté d'imposition pour l'année 2024 » tel que présenté.

Pour la commission,

Mireille Gaillard, Présidente

Charly Muller, Rapporteur